

**Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

Direction
de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques

**Mission animation de la
recherche**

**Département conditions de
travail et santé**

39/43 quai André Citroën
75 902 Paris cedex 15

Direction
de la recherche, des études
de l'évaluation et des statistiques

Mission Recherche

Sous direction Observation de la santé et de l'assurance
maladie

11 place des cinq martyrs du lycée Buffon
Paris 14

**APPEL A PROJETS DE
RECHERCHE 2008**

SANTE ET ITINERAIRE PROFESSIONNEL

**Date limite de réception des projets :
Vendredi 26 septembre 2008, 12 heures.**

Préambule de l'appel à projet : pages 2 à 6

Appel à projet : pages 7 à 13

Informations pratiques et annexes : pages 14 à 21

PREAMBULE

Financement des travaux de recherche par appel à projets de l'administration: exposé des principes mis en œuvre et des modalités de réponse

Le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DARES – DREES) ont vocation à susciter des travaux de recherche dans les champs de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. La procédure d'appel à projets de recherche permet de mobiliser des équipes de chercheurs – principalement, mais non exclusivement, universitaires ou CNRS – existantes ou constituées de façon *ad hoc*.

I- Les principes mis en œuvre par l'administration

a) Mise en concurrence*

L'administration mobilise les équipes de recherche par des appels à projets de recherche, appels dont le texte est soumis au préalable à l'avis du conseil scientifique de la mission Travail et Emploi.

Le texte de chaque appel à projets de recherche mentionne un montant prévisionnel global des dépenses prévues dans le cadre de l'appel. L'attention des candidats est attirée sur le fait que ce montant est donné à titre indicatif et qu'il peut être ajusté, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'intérêt scientifique et du nombre de projets reçus.

Il convient de noter que :

- ✓ Plusieurs projets peuvent être retenus.
- ✓ Un organisme peut présenter un projet fédérant plusieurs équipes de recherche, étant entendu qu'il sera alors le seul contractant pour l'ensemble d'équipes.
- ✓ Un même organisme peut déposer plusieurs projets d'équipes différentes.

Les projets sont sélectionnés sur la base de la recherche du meilleur rapport qualité prix et non sur la seule base du prix le moins cher. A cette fin, les critères de sélection détaillés dans l'appel à projets se fondent prioritairement sur la qualité scientifique du dossier, puis sur le prix de l'opération.

Le comité de sélection se réserve le droit d'opérer une présélection de projets, pour lesquels la l'administration demande des précisions et/ou ajustements sur la partie scientifique et éventuellement sur la partie financière, dès lors que cela ne bouleverse pas l'économie générale de l'offre. Au regard du nouveau projet présenté alors par le candidat, l'administration décide de retenir ou de rejeter l'offre.

Au final, une convention de recherche est conclue entre l'organisme de rattachement de l'équipe de recherche et l'administration (DARES ou DREES) sur la base des deux principes ci-après : le cofinancement et la copropriété intellectuelle.

b) Cofinancement

Le financement du coût total de la recherche est partagé entre l'administration et l'organisme de rattachement de l'équipe de recherche.

L'administration finance tout ou partie des seuls coûts directs du projet de recherche, à savoir :

* Il s'agit d'appliquer trois principes juridiques fondamentaux de la commande publique :

- Liberté d'accès à la commande publique
- Egalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

- ✓ les rémunérations des personnels recrutés sur convention, la durée du recrutement ne pouvant excéder la durée de l'opération. Le recrutement de jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants sera considéré par le comité de sélection comme un élément positif d'appréciation de la qualité scientifique dans la sélection des projets.
- ✓ les frais de mission et de fonctionnement directement rattachés au projet.

L'organisme de rattachement finance les rémunérations de ses personnels permanents et tout autre frais qu'il se propose de prendre en charge.

c) Copropriété intellectuelle

Les résultats des travaux sont la propriété conjointe de l'administration et de l'organisme de rattachement.

Les chercheurs, en tant que personnels de l'organisme de rattachement, et l'administration peuvent faire librement usage des résultats, notamment à des fins de communication ou publication.

Toutefois, les chercheurs s'engagent à :

1. Informer au préalable l'administration responsable du suivi de la recherche de tout projet de publication ou de communication devant intervenir dans les 6 mois suivant la réception des travaux. Au-delà de ce délai, les chercheurs sont libres de toute publication ou communication, sous réserve du respect de l'exigence décrite au point 2 ci-dessous
2. Mentionner le financement de l'administration dans toutes les publications et communications réalisées à partir des travaux financés, et cela sans limite de date.

L'administration s'engage à mentionner l'équipe de recherche et son organisme de rattachement dans toutes les publications et communications réalisées à partir des résultats remis.

II- Elaboration de l'annexe financière

Les annexes financières jointes aux offres des candidats constituent un élément d'appréciation du projet de recherche. Cette annexe est contrôlée et visée par le service ordonnateur du ministère. Une fois le projet retenu définitivement par l'administration, aucune modification substantielle ne peut avoir lieu, les montants prévisionnels étant reportés dans la convention de recherche et devenant de ce fait un engagement juridique.

Il est donc demandé aux candidats :

- **de respecter strictement le modèle d'annexe financière et d'en renseigner les 3 parties**
- **d'appliquer les recommandations suivantes :**

a) Rémunérations

Dans la partie « financement demandé à l'administration », il convient de ne faire apparaître que les seules rémunérations des personnels engagés sur convention (étudiants en thèses, post-doctorants, etc.). Les salaires des personnels permanents doivent figurer dans la partie « co-financement du titulaire » au prorata du temps consacré effectivement à la recherche.

Indiquer le type de travaux rémunérés puis :

- ⇒ nombre de personnes rémunérées et leur type de qualification
- ⇒ coût horaire ou coût mensuel charges comprises
- ⇒ temps de travail rémunéré en nombre de mois et/ou nombre d'heures par mois.

b) Frais de missions

Le candidat propose des coûts réels ou estimés qui constituent un plafond maximal.

Indiquer l'objet de la mission puis :

- ⇒ déplacements : nombre de personnes x coût unitaire de l'aller-retour (coût réel ou coût moyen estimé)
- ⇒ hébergement et restauration : nombre de jours x nombre de personnes x coût journalier moyen estimé (hôtel et/ou repas)
- ⇒ inscriptions aux colloques : coût d'une inscription x nombre de personnes

L'administration finance les frais de participation à des colloques liés au projet pour 1 ou 2 membres de l'équipe retenue. La présentation, par ces participants, d'une communication au colloque sera jugée favorablement par le comité de sélection lors de la sélection des projets (au moment du colloque, une copie de cette communication sera adressée à l'administration responsable du suivi).

L'administration ne finance pas la valorisation en colloque des résultats finaux de la recherche.

c) Frais de fonctionnement

Pour assurer la validité juridique du dossier, il convient de ne pas indiquer un simple montant forfaitaire mais d'exposer les détails qui ont servi à estimer et calculer le montant prévisionnel du poste de dépense en question (se reporter aux indications données dans le modèle d'annexe financière).

d) Coût total de la recherche

Il résulte du détail des coûts une estimation précise du coût total hors taxes du projet de recherche et une répartition en pourcentage du financement (3^e partie de l'annexe financière). Si l'organisme répondant est soumis à la TVA, celle-ci doit être appliquée à la part du montant demandé à l'administration. Dans le cas contraire, le candidat doit joindre à son dossier le certificat d'exonération de TVA fourni par l'administration fiscale.

* *

Il est recommandé aux candidats de remplir l'annexe financière en lien avec le service juridique ou la structure de valorisation de leur organisme de rattachement. Si besoin, ils peuvent aussi prendre l'attache du bureau des affaires juridiques et financières de la DARES pour toutes demandes de précisions ou de conseils (01 44 38 34 30 ou 22 70) concernant les aspects financiers et juridiques.

L'administration se réserve le droit de refuser tout projet dont l'annexe financière ne serait pas remplie sur la base du modèle joint au présent appel. A titre exceptionnel, au cas où l'annexe financière du projet serait insuffisamment détaillée ou mal renseignée, l'administration adresse par courrier ses remarques au candidat qui peut envoyer une nouvelle annexe financière avant la date de réunion du comité de sélection, sous peine du rejet de l'offre.

III- Réalisation des travaux

a) Début des travaux

L'appel à projets de recherche détermine une période prévisionnelle de début des travaux, afin que les équipes de recherche puissent s'organiser. Toutefois, cette indication n'a pas de valeur contractuelle et est mise sous réserve de toute contrainte administrative. **La date légale et impérative de début des travaux est la date de notification de la convention de recherche** passée avec l'organisme retenu. Il

s'agit de la date de réception du courrier de notification envoyé à l'organisme retenu après signature de la convention par l'administration, l'accusé de réception faisant foi.

b) Remise des travaux et acceptation par l'administration

Les travaux de recherche sont réalisés sur la base des exigences exposées dans le texte de l'appel, des caractéristiques scientifiques indiquées dans le projet du candidat et validées lors des réunions de lancement, et des règles décrites dans la convention de recherche.

La qualité de l'avancement des travaux est évaluée par le comité de suivi, lors des contacts réguliers avec l'équipe de recherche et au moment des deux échéances intermédiaires.

En cas de mauvaise réalisation des travaux, dûment constatée par le comité de suivi, l'administration se réserve le droit de rendre une décision de réfaction (réduction du prix payé au moment du paiement du solde) ou de rejet du rapport final (non paiement du solde).

Toutefois, à titre exceptionnel, l'administration peut accepter de prolonger la période contractuelle de recherche, en cas de circonstances exceptionnelles (passation d'un avenant).

c) Echéances de paiement

En principe, la convention de recherche prévoit un paiement en trois échéances :

- ✓ 1er paiement sur remise d'une note de mise en œuvre du projet dans un délai de 1 à 4 mois à compter de la date de notification
- ✓ 2ème paiement sur remise d'un rapport intermédiaire à mi-parcours
- ✓ 3ème paiement (solde) à la fin de la convention, sur remise des documents suivants : le rapport final et un résumé de 2 pages présentant les résultats de la recherche.

d) Pénalités de retard

En cas de non-respect des délais de remise des résultats finaux, et en tenant compte des éventuels ajustements actés par le comité de suivi, l'administration se réserve le droit d'appliquer des pénalités pour retard qui n'excéderont pas le montant calculé selon la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{600}$$

avec :

P : montant des pénalités

V : valeur de la prestation en retard en euros T.T.C.

R : nombre de jours de retard, calculé à compter du lendemain de la date fixée de remise du rapport final validé

e) Mise en paiement

La mise en paiement des échéances intermédiaires est subordonnée à la production par l'équipe de recherche, et à la validation par le comité de suivi, des documents mentionnés dans l'article de la convention relatif aux conditions de règlement. L'administration responsable du suivi informe par voie électronique l'équipe de recherche de l'acceptation des éléments remis.

La mise en paiement du solde est conditionnée par :

- ✓ La remise d'un rapport final et sa validation par le comité de suivi.
- ✓ La production d'un **état récapitulatif** des frais effectivement engagés pendant la durée du projet de recherche. Cet état récapitulatif dresse la liste par nature (rémunérations ; missions, fonctionnements) des dépenses effectivement engagées. L'état récapitulatif est signé par le responsable scientifique de la recherche qui y appose le cachet de son établissement. **Attention, la facture du solde doit être cohérente avec cet état récapitulatif.**

L'absence de cet état récapitulatif fait obstacle à la mise en paiement du solde de la convention.

* *

Pour tout renseignement administratif et juridique, le bureau des affaires juridiques et financières de la DARES se tient à votre disposition.

Contacts :	Sébastien MELLOTT	01-44-38-34-30	sebastien.mellot@dares.travail.gouv.fr
	Béatrice GENNA	01-44-38-22-70	beatrice.genna@dares.travail.gouv.fr

Ière PARTIE : PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

1. Objectifs généraux de l'appel à projets

Le présent appel à projets de recherche s'adresse aux chercheurs – épidémiologistes, ergonomes, économistes, statisticiens, sociologues, psychologues, démographes... - intéressés par l'étude des liens entre la santé et l'itinéraire professionnel. Il fait suite à la réalisation, en novembre-décembre 2006 et janvier 2007, de l'enquête SIP (Santé et Itinéraire Professionnel). Cette enquête, la première du genre en France, vise à étudier, en population générale, les interactions entre le parcours professionnel et la santé des personnes.

La Drees et la Dares sont les initiateurs et les maîtres d'ouvrage de l'enquête SIP. Pour l'élaboration du questionnaire et de la méthodologie, le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) a animé un comité scientifique composé de spécialistes de disciplines diverses : sociologie, ergonomie, médecine du travail, épidémiologie, économie, statistique. L'Insee a réalisé l'enquête sur l'ensemble du territoire métropolitain auprès de 14000 personnes âgées de 20 à 74 ans.

L'objectif principal du présent appel à projets est de favoriser l'appropriation par la communauté scientifique d'une base de données d'une grande richesse, pour faire progresser la compréhension des interactions entre la santé des personnes et leurs itinéraires professionnels. Les propositions attendues reposeront sur la réalisation de recherches à caractère quantitatif et/ou qualitatif, portant sur le fichier statistique des données individuelles de l'enquête et/ou un sous-échantillon de personnes interrogées dans le cadre de l'enquête SIP et ayant donné leur accord pour recevoir un chercheur afin d'approfondir certains aspects. Le présent appel fait suite à un premier appel à projets, à caractère essentiellement méthodologique, qui a été lancé en juin 2007 et est arrivé à son terme (réf.).

2. L'enquête SIP

L'enquête « Santé et Itinéraire Professionnel » (SIP) a été conçue dans le cadre d'un partenariat entre la Drees et la Dares, avec l'appui scientifique du CEE. Sa mise en œuvre est assurée par l'Insee.

Elle vise principalement à :

1. mieux connaître les déterminants de la santé, en situant les états de santé au regard des situations de travail et du parcours professionnel, connus dans la durée ainsi que dans leurs discontinuités ;
2. repérer en retour l'incidence de l'état de santé au sens le plus large sur le parcours professionnel des personnes, les aléas de carrière ou les discriminations éventuelles qu'elles ont pu rencontrer.

Cette nouvelle enquête trouve son origine dans un bilan des sources quantitatives portant sur la santé et l'itinéraire professionnel, réalisé en 2002 par le CEE¹, à la demande de la Drees et de la Dares. Ce bilan concluait que :

¹ Voir le rapport de M.F. Cristofari, <http://www.cee-recherche.fr/sip>

- les outils statistiques disponibles abordent rarement de façon combinée les questions de conditions de travail et d'emploi et les approches de l'état de santé. Quand ils le font, ils privilégient nettement un volet par rapport à l'autre ;
- les rares opérations qui ont pu recueillir de façon équilibrée des données sur les deux champs présentent deux limites importantes :
 - elles ne prennent pas en considération les personnes qui ne sont pas ou plus en situation d'emploi (chômeurs, inactifs, retraités), ni l'influence des passages entre états professionnels (emploi stable, emploi précaire, chômage, inactivité) ;
 - elles portent sur des populations très spécifiques en termes de secteur d'activité (cohorte Gazel), de couverture géographique (enquête VISAT), de classes d'âge (enquête ESTEV) ;
- la plupart de ces enquêtes ne permettent pas d'identifier l'ensemble des étapes d'un itinéraire professionnel ni d'observer les problèmes de santé des travailleurs dans la durée, y compris après leur passage à la retraite.

Le rapport préconisait donc la réalisation d'une enquête longitudinale en population générale ayant pour objectif premier de faire progresser la connaissance sur les interactions entre le travail, l'emploi et la construction ou l'altération de la santé : l'enquête Santé et Itinéraires Professionnels (SIP).

L'enquête SIP part d'une conception large de la santé, comme une capacité dynamique d'adaptation permanente aux situations et événements auxquels l'individu fait face. Cette capacité se construit et/ou s'altère tout au long de la vie, en fonction des ressources individuelles, familiales, sociales, institutionnelles, professionnelles..., que les personnes sont en mesure ou non de mobiliser. SIP se centre sur les influences réciproques entre santé et vie professionnelle, mais recueille également des informations contextuelles sur les autres sphères de vie.

L'enquête a été réalisée fin 2006-début 2007 auprès d'un échantillon représentatif de la population générale de 20 à 74 ans vivant en ménage ordinaire². Les réponses sont disponibles pour près de 14 000 personnes. Les mêmes personnes seront ré-interrogées fin 2010.

Les données recueillies au cours de la première vague dans le cadre d'un entretien en face à face portent principalement sur :

- les caractéristiques socio-démographiques et familiales (incluant la nationalité des parents, les langues parlées dans l'enfance, le niveau de diplôme, les principaux événements marquants de l'enfance, le calendrier des différentes vies de couple et des naissances d'enfants,...) ;
- les déménagements liés à l'itinéraire professionnel ou ayant eu un impact sur celui-ci et les périodes d'hébergement précaire ;
- l'itinéraire professionnel complet, décomposé en emplois « longs » (d'une durée au moins égale à 5 ans), en périodes d'emplois « courts » (un ou plusieurs emplois, chacun durant moins de 5 ans, séparés éventuellement par de courtes périodes de chômage ou d'inactivité), et en périodes de chômage ou d'inactivité (d'une durée supérieure à 1 an). Pour chaque emploi long ou période d'emplois courts, on dispose d'une description des changements de travail et des conditions de travail propres à chaque situation décrite, ainsi que d'une déclaration (en clair) sur « l'aspect le plus marquant » de cette situation; on dispose aussi d'informations sur les périodes de chômage ou d'inactivité (d'une durée d'au moins 1 an) ;
- les caractéristiques du travail actuel : les contraintes temporelles, les nuisances, l'ambiance dans le collectif de travail, l'autonomie, l'utilisation des compétences, les moyens de travail, la reconnaissance professionnelle, la conciliation vie professionnelle – vie familiale..., ainsi que

² Sont donc exclues les personnes vivant en ménages collectifs (hôpitaux, hospices, prisons, foyers...), ou en mobilité, ou sans domicile fixe au moment de l'enquête

deux appréciations globales sur le déroulement de l'itinéraire (« avez-vous choisi votre itinéraire ? », « en êtes vous satisfait ? ») ;

- les revenus du ménage, les différentes activités sociales actuelles et dans le passé, le soutien social ;

- un ensemble d'aspects de la santé passée et actuelle ; pour le passé, les épisodes d'altération de la santé (maladies, accidents, handicaps) et leur reconnaissance administrative (AT, MP, ALD, mise en inaptitude, en invalidité) ainsi que les articulations éventuelles avec les étapes de l'itinéraire professionnel ; pour la situation au moment de l'enquête, des questions d'autoévaluation de la santé physique et d'évaluation de la santé mentale (questionnaire MINI), ainsi qu'un relevé de gênes fonctionnelles, de douleurs et de restrictions d'activités ;

- un auto-questionnaire sur les consommations d'alcool et de tabac.

3. Repérer, décrire et expliquer les interactions entre santé et itinéraires professionnels

L'enquête SIP permet de repérer les interactions entre santé et itinéraires professionnels par quatre méthodes distinctes et complémentaires :

- demander directement aux personnes interrogées, pour chaque étape ou événement de l'itinéraire professionnel (démission, licenciement, fin d'emploi, changement de poste, départ en (pré)retraite, maintien en inactivité, arrêt d'une recherche d'emploi...), s'ils sont liés à un problème de santé (qui est ensuite décrit en détail) ;

- leur demander également, pour chaque événement de santé évoqué dans l'enquête (soit lors de l'évocation de l'itinéraire professionnel, soit lors de la description ultérieure des événements de santé), s'il a été à leur avis « causé ou aggravé par leur travail », et s'il a eu des conséquences (et lesquelles) sur leur itinéraire professionnel ultérieur ;

- repérer par une datation systématique les deux types d'événements (changements/ruptures dans l'itinéraire professionnel et événements de santé), afin d'analyser les enchaînements et les temporalités entre événements de santé et événements de la vie professionnelle, et repérer des interrelations théoriquement attendues entre santé et itinéraire professionnel mais éventuellement non formulées par l'enquêté ;

- mettre en rapport l'état de santé perçu au moment de l'enquête avec les caractéristiques de l'itinéraire professionnel passé et de l'emploi actuel.

Les premières publications de la Drees et de la Dares présenteront une analyse descriptive des itinéraires professionnels et des histoires de santé des personnes interrogées. Les exploitations secondaires proposées dans les projets de recherche devront viser à exploiter le potentiel que représente la dimension chronologique rétrospective des données recueillies pour progresser dans l'analyse fine des corrélations, causalités et interdépendances entre les diverses dimensions de la vie personnelle, professionnelle, familiale et de santé. Des analyses statistiques et économétriques des biographies, mettant en relation les différentes sphères de vie des personnes interrogées, pourraient permettre d'approfondir des hypothèses en termes de causalité entre événements ou situation de travail-emploi et événements ou situations de santé. Les projets visant à identifier et étudier des relations causales entre itinéraire professionnel et santé devront exposer la méthodologie adoptée pour établir le caractère causal des corrélations, ou tout au moins renforcer les présomptions en ce sens.

On pourra s'attacher notamment à mettre en évidence l'articulation entre les contraintes que subissent les personnes (ruptures liées à des licenciements, des maladies, des chocs familiaux...) et les ressources qu'elles mobilisent (qualifications, formation professionnelle longue, les formations suivies pendant les périodes de chômage, réseaux de sociabilité, collectif de travail, institutions de protection sociale...), dans la construction de leur itinéraire, le sentiment de maîtrise de cet itinéraire, leur degré de satisfaction. Les données disponibles permettent de modéliser assez finement la chronologie des trajectoires d'emploi (avec des enchaînements de périodes de stabilité, de précarité, de chômage), des conditions de travail (avec le repérage des périodes d'exposition à divers risques physiques,

chimiques, organisationnels et psychosociaux), de l'état de santé (avec les accidents du travail et de la vie, les pathologies liées explicitement ou non aux conditions de travail-emploi, les reconnaissances institutionnelles).

L'enquête SIP constitue ainsi un outil unique pour analyser finement les phénomènes de sélection par la santé tout au long de l'itinéraire professionnel, dont on sait qu'ils constituent une dimension importante de la mobilité professionnelle, sans qu'il soit possible le plus souvent d'en appréhender précisément les mécanismes (stratégies conscientes des personnes pour se protéger des conditions de travail délétères, stratégies de sélection des entreprises...), certainement différenciés selon l'âge, le sexe, le niveau de qualification...

L'analyse statistique des biographies, notamment à partir des modèles de durée, pourrait permettre de cerner les effets de différents événements ou situations dans le parcours. Même si les premières post-enquêtes déjà réalisées ont confirmé le caractère parfois lacunaire de la remémoration des épisodes de troubles de la santé mentale ou d'infra-pathologies, et l'existence de stratégies de déni ou d'effacement de certains événements de santé, il n'en demeure pas moins que l'enquête fournit suffisamment de matériau original pour approfondir les interactions entre les phénomènes décrits, et qualifier les conditions de la construction et/ou de l'altération de la santé en lien avec l'itinéraire professionnel. La coexistence de plusieurs générations dans l'échantillon, la datation précise des événements décrits, permettront de prendre en compte les effets des conditions démographiques (nuptialité, fécondité...) et économiques (redéploiements sectoriels de la main-d'oeuvre, chômage, précarité...) générales de la période où ont eu lieu les événements, effets qu'on évoquera ci-dessous par le terme « effets d'époque ».

On pourra mener des analyses particulières sur des sous-populations différenciées au regard des difficultés d'emploi ou des difficultés de santé, comme par exemple :

- les personnes ayant un handicap à la naissance ou survenu depuis la naissance
- les personnes disposant de faibles (ou au contraire, fortes) qualifications scolaires initiales
- les personnes qui ont connu une déqualification professionnelle au cours de leur parcours (ou au contraire une ascension importante)
- les personnes qui présentent un parcours contenant une rupture d'activité longue subie (chômage, inactivité subie)
- les personnes immigrées ou leurs descendants
- les femmes ayant dû cumuler responsabilités familiales et professionnelles
- les personnes ayant subi un grave accident (du travail ou non), une maladie professionnelle, reconnue ou non, une maladie grave (cancer...)
- les personnes qui n'ont jamais changé d'emploi ou qui ont eu un parcours professionnel ascensionnel"

Les recherches pourraient s'inspirer des questions proposées dans la liste indicative suivante :

- qu'est-ce qui permet (ou empêche) des personnes souffrant de problèmes de santé de continuer à exercer leur activité professionnelle, en fonction notamment de leurs caractéristiques et du type de pathologie ?
- comment évoluent l'itinéraire professionnel et de santé des personnes ayant eu une insertion difficile dans la vie active, que ce soit du fait d'une période de « galère » professionnelle ou de problèmes de santé ? Comment ces évolutions ont-elles varié entre les générations, en tenant compte de l'état du marché du travail à l'époque de cette insertion (« effet d'époque ») ?
- comment les phénomènes de déqualification (emplois de niveau clairement inférieur au niveau de diplôme obtenu en formation initiale, déclassement en cours de carrière) ou

inversement de mobilité ascendante, affectent-ils la santé des personnes, à court et à long terme ?

- comment la naissance des enfants, les vies de couple et / ou les ruptures familiales, les difficultés à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, sont-elles liées aux itinéraires ultérieurs, professionnels et de santé, des hommes et des femmes, en fonction de leur niveau de qualification, de leur génération, etc... ?

- quelles sont les stratégies des personnes placées dans des conditions de travail délétères, à une ou plusieurs reprises : fuite, lutte, déni, décompensation..., en fonction de leurs caractéristiques personnelles et familiales, de leur qualification, de leur genre, de leur âge, de l'époque... ?

- plus particulièrement, lorsque l'analyse statistique indique une forte présomption d'origine professionnelle à certaines pathologies, peut-on analyser voire expliquer les différences interindividuelles dans l'imputation au travail de ces pathologies ?

- observe-t-on des « dynamiques de santé » différentes selon que les changements déclarés dans le travail sont souhaités, imposés, selon la nature de ces changements (innovations technologiques, changements organisationnels, changements de poste de travail, ...), selon les types d'emploi et de profession, les générations, le genre, etc ?

- comment la santé évolue-t-elle suite à des changements d'emploi (licenciements,..) et de travail (changements organisationnels,...) ?

- peut-on caractériser les liens entre l'état de santé et la fréquence de périodes de chômage, d'inactivité, de précarité ? La dégradation de l'état de santé est elle plutôt cause ou conséquence des épisodes de chômage et d'inactivité, et en fonction de quelles caractéristiques des personnes ?

- quelle contribution l'analyse des données biographiques ici mobilisées peut-elle apporter à la compréhension de la formation des inégalités sociales de santé, notamment à long terme ?

- comment varie la capacité des personnes à retrouver un emploi selon les situations qui précèdent le chômage (conditions de travail pénible, pression professionnelle,...) ?

- comment varient les modes de sortie de la vie active en fonction des itinéraires antérieurs, du genre, de la qualification, de la génération (effet d'époque), de la santé... ?

Les projets devront comporter une dimension d'analyse statistique à partir de la base de données SIP. Il est souhaitable qu'ils contiennent des éléments de réflexion sur la qualité et la cohérence des données de l'enquête, afin d'enrichir le bilan de la méthodologie statistique mise en œuvre. Les équipes pourront s'appuyer, dans leur proposition, sur des travaux qualitatifs (antérieurs ou en cours) à caractère sociologique, psychologique, ergonomique..., dans le domaine santé-vie professionnelle, en montrant comment l'exploitation statistique des données de SIP, même à des fins surtout descriptives, pourrait enrichir et prolonger ces travaux. Les projets pourront être l'occasion pour des équipes à dominante méthodologique qualitative de nouer des collaborations avec des chercheurs spécialisés dans l'analyse statistique et économétrique. Des projets purement quantitatifs sont tout à fait recevables, mais on examinera aussi avec attention les projets à caractère pluridisciplinaire, ainsi que ceux qui articuleront les exploitations quantitatives avec des post-enquêtes à caractère qualitatif auprès de personnes enquêtées ayant donné leur accord pour recevoir un chercheur. Ces approches qualitatives sont particulièrement utiles pour appréhender les stratégies, les marges de manoeuvre et les ressources que les personnes ont pu ou non mobiliser pour faire face à des événements de santé et/ou à des dégradations/ruptures de leur itinéraire

professionnel, et mieux comprendre ainsi comment elles ont pu maîtriser (ou non) la construction et la préservation de leur santé tout au long de leur vie. Les entretiens qualitatifs pourraient par exemple aider à creuser les questions suivantes:

- considérant des personnes présentant des ressources initiales et des itinéraires professionnels proches, et dont la vie a été marquée par un événement de santé grave, comment expliquer la diversité des situations actuelles (santé, sentiment de maîtrise et de satisfaction concernant l'itinéraire professionnel...) ? Quelles sont les stratégies ou les ressources ou les freins – non pris en compte dans l'enquête car difficilement formalisables dans le cadre nécessairement restrictif d'un questionnaire fermé - qui ont « fait la différence » ?

- quelles sont les différentes stratégies de préservation de la santé, après une dégradation avérée de l'état de santé, et leurs conséquences sur l'itinéraire professionnel à venir ?

- la manière de déclarer (ou non) les événements de santé reflète-elle les rapports différenciés à la santé, aux pratiques de soins, aux services de santé, observés par catégories socioprofessionnelles, ou en fonction des caractéristiques des itinéraires professionnels ?

- quels éléments de l'environnement social ou familial ont interféré sur les interactions entre l'itinéraire professionnel et la maîtrise de la santé, en positif ou en négatif ?

- dans quelle mesure le sentiment d'avoir pu choisir les premiers investissements professionnels est-il un élément discriminant sur la suite du parcours ?

Des entretiens de type qualitatif permettraient donc de repérer, au-delà de ce qu'a permis l'enquête, la nature des diverses contraintes, ainsi que les marges de choix dont la personne a pu s'emparer dans son itinéraire, sur les cinq thèmes : emploi, contenu du travail, santé, vie familiale ou privée et vie sociale.

4. Le contenu des propositions

Les propositions devront préciser de façon argumentée :

1. la problématique de la recherche, les hypothèses théoriques, les compétences de l'équipe dans le domaine étudié
2. la méthodologie statistique envisagée
3. le calendrier, les moyens humains mobilisés (avec les CV de l'équipe) et les moyens techniques disponibles (logiciels d'analyse quantitative) ; le temps consacré par chacun des participants à la recherche devra être mentionné ainsi que son rôle effectif.
4. en cas de post-enquête qualitative, des critères simples de sélection des personnes à enquêter, le nombre de personnes qui seront interrogées, le protocole de rapprochement de l'observation prévue avec les réponses recueillies dans le questionnaire SIP.

Les critères de sélection tiennent compte de la qualité scientifique et méthodologique, de l'adéquation au texte de l'appel à projets, de la compétence des équipes et de l'adéquation du budget présenté.

L'attention des chercheurs est attirée sur la nécessité de veiller à la faisabilité de leur proposition dans les délais proposés – l'échéance de l'étude devant se situer fin 2010.

5. Les éléments mis à disposition des chercheurs

A la demande des équipes qui le souhaitent et pour faciliter l'élaboration des projets, la DARES et la DREES fourniront un jeu de questionnaires et de documents de collecte.

La DARES et la DREES transmettront aux équipes sélectionnées un fichier de données individuelles anonymisées, accompagné d'un dictionnaire de variables.

Un comité d'exploitation piloté par la DARES et la DREES réunira à intervalles réguliers les équipes afin de présenter l'avancement de leurs travaux. Etant donné la complexité de ce fichier hiérarchisé, une première réunion de ce comité sera consacrée à une présentation des modes d'utilisation des données.

Pour les projets de recherche comportant un volet qualitatif de post-enquêtes, les équipes sélectionnées verront leur projet soumis au visa du Comité du label au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS). Cette présentation sera organisée et réalisée par la DREES et la DARES. Le tirage des personnes à réinterroger, selon les critères proposés par les équipes, sera effectué par la DARES et la DREES, puis les chercheurs se verront remettre par les directions régionales de l'Insee les « fiches adresse » des personnes sélectionnées ainsi qu'une carte d'accréditation de type « carte d'enquêteur ». La DARES et la DREES remettront aux chercheurs une lettre d'introduction auprès des personnes à interroger.

IIème PARTIE : DEROULEMENT DES TRAVAUX ET BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION

1. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le délai de réalisation des recherches est de 24 mois à compter de la date de notification des conventions qui seront conclues entre l'administration et les titulaires.

Il est attendu des équipes sélectionnées qu'elles respectent le calendrier suivant :

- dans les deux mois qui suivent la notification de la convention, une note d'étape de 5 pages présentant le programme et le calendrier de travail ainsi que, le cas échéant, la confirmation de la composition des échantillons enquêtés ;
- douze mois après la notification de la convention, un rapport intermédiaire d'une cinquantaine de pages, en huit exemplaires ;
- vingt-quatre mois après la notification de la convention, un rapport définitif (de 100 à 200 pages), un résumé présentant les principaux résultats et un article de synthèse (40 000 signes, espaces non compris).

Chacune de ces étapes donnera lieu à une séance collective de travail, en présence du comité de pilotage de l'appel à projets de recherches, visant à faire le point sur l'avancement des travaux et à permettre des échanges entre les équipes. Des réunions complémentaires pourront être organisées avec les équipes retenues.

2. BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION

Le budget global du présent appel à projets de recherche est évalué à 400 000 euros. Cette somme sera affectée au co-financement des projets retenus, dont le nombre envisagé se situe entre 8 et 12, selon la qualité et le coût des propositions reçues.

IIIème PARTIE : DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, REMISE DES PROJETS, CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION

1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires, relatifs au présent appel à projets, peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
DARES
39-43 quai André Citroën
75 902 Paris Cedex 15

ou

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
DREES
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

auprès de :

Corinne Rouxel
Téléphone : 01 44 38 23 04
mél : corinne.rouxel@dares.travail.gouv.fr

ou

Catherine Mermilliod
Téléphone : 01 40 56 81 25
mél : catherine.mermilliod@sante.gouv.fr

Les renseignements complémentaires, techniques et administratifs, pourront également être obtenus en contactant :

- pour les renseignements techniques :
Julienne Cupit, téléphone : 01 44 38 23 07
Mél : julienne.cupit@dares.travail.gouv.fr

- pour les renseignements administratifs :
Sébastien Mellot, téléphone : 01 44 38 34 30
Mél : sebastien.mellot@dares.travail.gouv.fr

ou

Isabelle Madelenat
Mél : isabelle.madelenat@sante.gouv.fr

Le dossier de cet appel à projets peut être également consulté et téléchargé sur le site Internet du ministère du travail : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr> rubrique « Études/Recherche, Statistiques », puis dans « Etudes et recherche », cliquer sur « Appels à projets ».

Et sur le site Internet de la santé : <http://www.sante.gouv.fr> rubrique « Études, recherches et statistiques », cliquer sur « Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques », puis dans « Actualités », cliquer sur « Appels à projets de recherche ».

2. REMISE DES PROJETS

Les projets doivent être envoyés :

- par mail (document word) à : corinne.rouxel@dares.travail.gouv.fr

et

- par courrier postal en dix exemplaires (cachet de la poste faisant foi) avec la mention «Santé et itinéraire professionnel », à l'adresse suivante :

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
Département des Conditions de Travail et Santé
Corinne Rouxel
39-43 quai André Citroën
75 902 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 44 38 23 04 - Télécopie : 01 44 38 24 07

Les projets devront être rédigés en langue française et être accompagnés des documents suivants dûment complétés :

- Présentation de la structure répondante (annexe 1)
- Résumé du projet de recherche (annexe 2)
- Présentation détaillée du coût de la recherche (annexe 3)

La date limite de réception des projets est fixée au Vendredi 26 septembre 2008, 12 heures.

3. CRITERES DE SELECTION

Le comité de sélection sera composé de membres du comité scientifique, de la DREES et de la DARES -. Le comité retiendra un ou plusieurs projets en fonction de la nature, de l'intérêt et du montant de ceux-ci.

Les projets seront notés sur 20 et sélectionnés en fonction des critères pondérés suivants :

1. La valeur technique (note sur 20, coefficient 60 %)

Elle est appréciée au regard des éléments suivants :

- La qualité de la méthodologie proposée (10 points)
- La compétence scientifique de l'équipe (4 points)
- L'intérêt de la problématique de la recherche proposée (6 points)

2. Le prix (note sur 20, coefficient 40 %)

Il sera apprécié au regard des éléments suivants

- Une formule de calcul basée sur le montant du projet le moins cher (15 points)
- L'adéquation de la proposition financière au projet (5 points)

4. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Conformément à l'article 3 (alinéa 6) du code des marchés publics, les projets retenus feront l'objet de conventions de recherche rédigées en français et établissant une co-propriété des résultats et un co-financement de la recherche. A ce titre, les équipes soumissionnaires

doivent proposer **un co-financement strictement conforme à l'annexe 3 (annexe financière)** ci-jointe.

ANNEXE 1 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE REpondante

Titre de l'étude présentée :

Structure répondante (*différente de la structure de rattachement s'il s'agit d'un laboratoire de recherche*)

- Nom :
- Adresse complète :
- Téléphone :
- Fax :
- Mail :
- Nom du(de la) directeur(trice) :
- Nom et qualité du responsable scientifique de la recherche :

Structure de rattachement (organisme cocontractant)

- Nom :
- Adresse complète :
- Téléphone :
- Fax :
- Mail :
- Nom et qualité de la personne ayant la délégation de signature :
- Forme juridique :
- N° SIRET :
- Code APE :
- Coordonnées bancaires :
 - Titulaire du compte :
 - Banque :
 - Code banque :
 - Code guichet :

N° de compte :

Clé RIB :

ANNEXE 2 : RESUME DU PROJET DE RECHERCHE

Titre de la recherche présentée :

Objet :

Coût du projet

- **Total :**
- **Part prise en charge par l'administration :**
- **Part prise en charge par le titulaire :**

Durée et calendrier :

Méthodologies et moyens :

ANNEXE 3 : PRESENTATION DETAILLEE DU COUT DE LA RECHERCHE

La présentation détaillée du coût de la recherche doit être réalisée obligatoirement selon le modèle suivant. Les tableaux peuvent être adaptés aux spécificités du projet sous réserve du respect des règles exposées dans le préambule. Cette annexe comprend deux pages.

1^{ère} PARTIE : FINANCEMENT DEMANDÉ À L'ADMINISTRATION

I- Rémunérations (détaillées par travaux rémunérés et par type de qualification en fonction du temps de recherche consacré par chaque membre de l'équipe au projet, **hors personnel permanent**).

	1 ^{er} type de travaux	2 ^e type de travaux	3 ^e type de travaux	...
Intitulé				
Nombre de personnel (détaillé par type de qualification)				
Coût horaire charges comprises				
Temps de travail rémunéré (nombre de mois et nombre d'heures par mois)				
Total				

Coût total des rémunérations (I) :

II- Frais de mission (détaillés par mission)

	1 ^{ère} mission	2 ^e mission	3 ^e mission	...
Intitulé de la mission (préciser l'objet, le lieu et le nombre de jours)				
Frais de déplacement (nombre de personnes x coût unitaire)				
Frais d'hébergement et de restauration (nombre de jours x nombre de personnes x coût journalier moyen estimé (hôtel et/ou repas))				
Total				

Coût total des frais de mission (II) :

III- Frais de fonctionnement (Dans la limite de 50% du coût total de la recherche. Indiquer les détails justificatifs. Les coûts à indiquer sont réels ou à défaut estimatifs).

- documentation : coût unitaire x quantité avec le nom ou type d'ouvrage

- traduction : coût du rapport ou de la page x quantité

- achat de petit matériel

informatique : coût unitaire x quantité avec type de matériel ou nom du logiciel

(l'administration ne finance pas l'achat d'ordinateur)

- transcription d'entretiens : coût unitaire x nombre d'entretiens

- frais postaux : coût forfaitaire justifié

- reprographie : coût forfaitaire justifié

- télécommunications : coût forfaitaire justifié

- frais de secrétariat (**hors personnel**) : coût forfaitaire justifié

- autres (à préciser) :

Coût total des frais de fonctionnement (III) :

IV- **Total des coûts** (I+II+III) :

V- **Frais généraux** (ne peuvent être supérieurs à 10% du total des coûts I+II+III) :

Coût total hors taxes du financement demandé à l'administration : _____ €

IIème PARTIE : COFINANCEMENT PROPOSÉ PAR LE CANDIDAT

I- **Rémunérations** (détaillées par travaux rémunérés et par type de qualification en fonction du temps de recherche consacré par chaque membre de l'équipe au projet, **personnel permanent**).

Intitulé	1 ^{er} type de travaux	2 ^e type de travaux	3 ^e type de travaux	...
Nombre de personnel (détaillé par type de qualification)				
Coût horaire charges comprises				
Temps de travail rémunéré (nombre de mois et nombre d'heures par mois)				
Total				

Coût total des rémunérations (I) :

II- **Autres** (à détailler)

Montant HT du financement pris en charge par le candidat : _____ €

IIIème PARTIE : COUT TOTAL HT DU PROJET DE RECHERCHE

_____ €

Répartition du financement entre le montant de l'administration et le montant candidat :

Administration : % Candidat : %

Précisions éventuelles :

Application de la TVA au montant demandé à l'administration (sauf si le candidat n'est pas soumis à la TVA, auquel cas joindre au dossier le certificat d'exonération fourni par l'administration fiscale) :

Montant HT : €

TVA à 19,6 % : €

Montant TTC : €